



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 30 mars 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Installation du Conseil et élection du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au Cosec Pepito Ferretti, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 24 mars 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BATESTI Gilles, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, OLIVESI GUIDI Josepha, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

PAPAZIAN Laurent à BERETTI Hélène
TIERI Paul à SAVELLI Pierre

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le doyen d'âge, SIMONPIETRI Michel, constate le quorum, déclare le Conseil installé dans ses fonctions et invite le Conseil à désigner son Président.

OBJET : Installation du Conseil et élection du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil nouvellement installé doit élire son Président selon les règles applicables à l'élection du Maire, au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue, conformément aux articles L5211-2 et L2122-7 du CGCT ;

Considérant que Madame JUILLARD Marion et Monsieur PAOLI Hugo sont désignés comme scrutateurs ;

Considérant les candidatures de M. POZZO DI BORGIO Louis et M. MONDOLONI Jean-Martin ;

Vu le rapport de présentation au Conseil et après avoir voté au scrutin secret, conformément aux dispositions du CGCT :

ELIT

Monsieur POZZO di BORGIO Louis, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, au premier tour de scrutin, comme ainsi :

Votants : 40 ; suffrages exprimés 40 ; 35 voix M. POZZO DI BORGIO Louis, 5 voix M. MONDOLONI Jean-Martin ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO di BORGIO